



Délibérations du Conseil Municipal du 06 Juillet 2023

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
	Approbation du procès-verbal de séance du 4 mai 2023	-Approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-072	Piscine Hélioséane : Rapport annuel 2021-2022	- Prendre acte du rapport ;	Le Conseil a pris acte
D23-073	Rapport annuel sur les marchés – Année 2022	-Prendre acte du rapport annuel concernant les marchés publics en cours ou soldés en 2022 ;	Le Conseil a pris acte
D23-074	Règlement de voirie	- Approuver le règlement de voirie de la Commune de Plouigneau, - S'engager à faire respecter le règlement de voirie de Plouigneau ;	Approuvé à l'unanimité
D23-075	Fixation des tarifs de droits de voirie	- Fixer les droits de voirie applicables au 15/07/2023 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-0076	Etude pré-opérationnelle de programmation urbaine et architecturale pour le renouvellement urbain de deux îlots et programmation d'un équipement multifonctionnel – résultat de la consultation d'entreprises	-Approuver la proposition de la société SINOPIA, mandataire du groupement conjoint constitué de SINOPIA SARL, CITTANOVA et FREELANCE ETUDES, pour un montant de 33.862,50 € HT soit 40.635,00 € TTC, -Autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution du marché, - Autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de tout financeur et à signer les documents s'y référant ;	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions)
D23-077	Réseau de chaleur – Pré-diagnostic énergétique et étude de faisabilité d'une chaufferie bois – résultat de la consultation d'entreprises	-Approuver, pour la réalisation du pré-diagnostic énergétique et de l'étude de faisabilité, la proposition de l'entreprise EXOCETH pour un montant HT de 11.200,00 € soit 13.440,00 € TTC, -Autoriser le Maire à signer le devis ainsi que tous les actes y afférents, - Autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et tout autre financeur et à signer les documents y afférents ;	Approuvé à l'unanimité
D23-078	Aménagement du carrefour giratoire de la Croix Rouge	-Approuver le projet d'aménagement du carrefour giratoire de la Croix Rouge proposé par le Conseil Départemental en tant que maître d'ouvrage, -Approuver la répartition financière proposée, -Autoriser le Maire à signer la convention de financement entre le Conseil Départemental, Morlaix Communauté, les communes de Morlaix et de Plouigneau, et ses éventuels avenants, - Autoriser le Maire à signer les actes et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;	Approuvé à l'unanimité
D23-079	Fixation de la durée d'amortissement de biens d'occasion	-Fixer la durée d'amortissement à un an pour l'acquisition de matériel informatique reconditionné ;	Approuvé à l'unanimité
D23-080	Allocations scolaires 2023-2024	- Fixer les allocations scolaires des écoles publiques et privées, - Autoriser Mme le Maire à signer la convention de subvention de fonctionnement avec l'école privée Ste Marie ;	Approuvé à l'unanimité
D23-081	Tarifs scolaires 2023-2024	-Fixer les tarifs des cantines et des garderies ainsi que le tarif de restauration des enseignants pour l'année scolaire 2023-2024 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-082	Déplacements des écoles publiques	-Fixer le montant alloué aux écoles pour leurs déplacements ;	Approuvé à l'unanimité
D23-083	Déplacements des écoles publiques de la Chapelle du Mur et de Lanleya	-Participer financièrement aux transports scolaires des écoles de la Chapelle du Mur et de Lanleya pour des activités sportives et culturelles au sein des équipements communaux situés au centre-bourg, -Fixer cette participation à hauteur de 50 % du coût du trajet avec un plafond de 500 € pour l'année scolaire 2023/2024, -Verser cette participation aux APE sur présentation de justificatifs ;	Approuvé à l'unanimité
D23-084	Tarifs ALSH 2023 – 2024	-Fixer la grille tarifaire applicable à la Maison des Enfants pour l'année scolaire 2023-2024 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-085	Tarifs Relais des Jeunes 2023-2024	-Fixer la grille tarifaire applicable au Relais des Jeunes pour l'année scolaire 2023-2024 ;	Approuvé à l'unanimité

D23-086	Tarifs de la piscine 2023-2024	-Accepter la gratuité d'accès des élèves du territoire de Morlaix communauté à la piscine de Plouigneau dans la limite de 10 séances durant l'année scolaire 2023-2024 avec compensation financière de Morlaix communauté, -Fixer les tarifs applicables aux écoles et ALSH en 2023-2024 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-087	Indemnités stagiaires BAFA	-Fixer le montant de l'indemnité versée aux stagiaires BAFA ;	Approuvé à l'unanimité
D23-088	Tarifs boutique Ecomusée	-Fixer les tarifs de vente des produits de la boutique de l'Ecomusée, -Pratiquer une remise pour la vente d'articles abimés ;	Approuvé à l'unanimité
D23-089	Subvention Association Les Journées de Pont Ar Gler	-Allouer une subvention de 300€ à l'association Les Journées de Pont Ar Gler;	Approuvé à l'unanimité
D23-090	Subvention Association Son Ar Mein	-Allouer une subvention de 200 € à l'association Son Ar Mein ;	Approuvé à l'unanimité
D23-091	Adhésion à l'association nationale Empreintes Citoyennes et candidature au Label « Villages et Villes Citoyen(ne)s »	-Adhérer à l'association Empreintes Citoyennes pour un montant de 400 €, -Candidater au label « Villages et Villes Citoyen(ne)s » ;	Approuvé à l'unanimité
D23-092	Tableau des Emplois au 01/08/2023	- Modifier l'emploi d'Adjointe DGS – Responsable Ressources humaines à 35 h en emploi d'Adjointe DGS – Responsable ressources humaines et finances à 35 h, - Supprimer l'emploi de responsable financier et comptable à 35 h, - Adopter le tableau des emplois ainsi proposé, - Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget de la Commune de Plouigneau au chapitre 012 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-093	Gratification stagiaire	-Allouer à un stagiaire une gratification correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (4,05 € de l'heure au 1 ^{er} janvier 2023), - Verser cette gratification en une seule fois à l'issue du stage en fonction du nombre d'heures réellement effectuées ;	Approuvé à l'unanimité des membres présents
D23-094	Motion de soutien au Maire de Saint-Brévin-Les-Pins	-Adopter une motion de soutien au Maire de Saint-Brévin-Les-Pins ainsi qu'à l'ensemble des élus de la République	Adopté à l'unanimité
D23-095	Motion de soutien au projet d'installation d'un centre de médecine nucléaire au Centre Hospitalier des Pays de Morlaix	-Adopter une motion de soutien au projet d'installation d'un centre de médecine nucléaire au Centre Hospitalier des Pays de Morlaix	Adopté à l'unanimité
D23-096	Publicité temporaire des manifestations – mise en place d'un règlement	-Adopter le règlement concernant la publicité temporaire des manifestations à caractère social, culturel, sportif, touristique ou autre ;	Approuvé à l'unanimité
D23-097	Pass Commerce et Artisanat : Convention entre Morlaix Communauté et la Commune de Plouigneau	-Approuver la convention de partenariat 2023-2028 entre Morlaix Communauté et la Commune de Plouigneau sur le dispositif Pass Commerce Artisanat, -Approuver les modifications des modalités d'intervention relatives aux dispositifs Pass Commerce Artisanat, -Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent ;	Approuvé à l'unanimité
D23-098	Extension et réorganisation de l'Ecomusée – Avenant 4 lot n° 3 « Charpente bardage »	-Approuver cet avenant n°4 lot n° 03 « Charpente bardage » d'un montant de 3.020,00 € HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ;	Approuvé à l'unanimité
D23-099	Rénovation énergétique réhabilitation et restructuration Ecole de La Chapelle du Mur - Avenant 4 lot n° 07 « Menuiseries intérieures »	-Approuver cet avenant n°4 lot n° 07 « Menuiseries intérieures » d'un montant de 1.444,50 € HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ;	Approuvé à l'unanimité
D23-100	Rénovation énergétique réhabilitation et restructuration Ecole de La Chapelle du Mur - Avenant 1 lot n° 08 « Occultations »	-Approuver cet avenant n°1 lot n° 08 « Occultations » d'un montant de 871,00 € HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ;	Approuvé à l'unanimité
D23-101	Budget Maison de santé pluridisciplinaire – Décision modificative n° 1	-Autoriser les virements de crédits proposés ;	Approuvé à l'unanimité
D23-102	Information relative aux décisions prises par délégation (articles L2122.22 et L.2122.23 du CGCT)	-Prendre acte de cette information.	Le Conseil a pris acte